Département du Jura
Canton de Morez
COMMUNE DES ROUSSES

Arrêté n° 25130

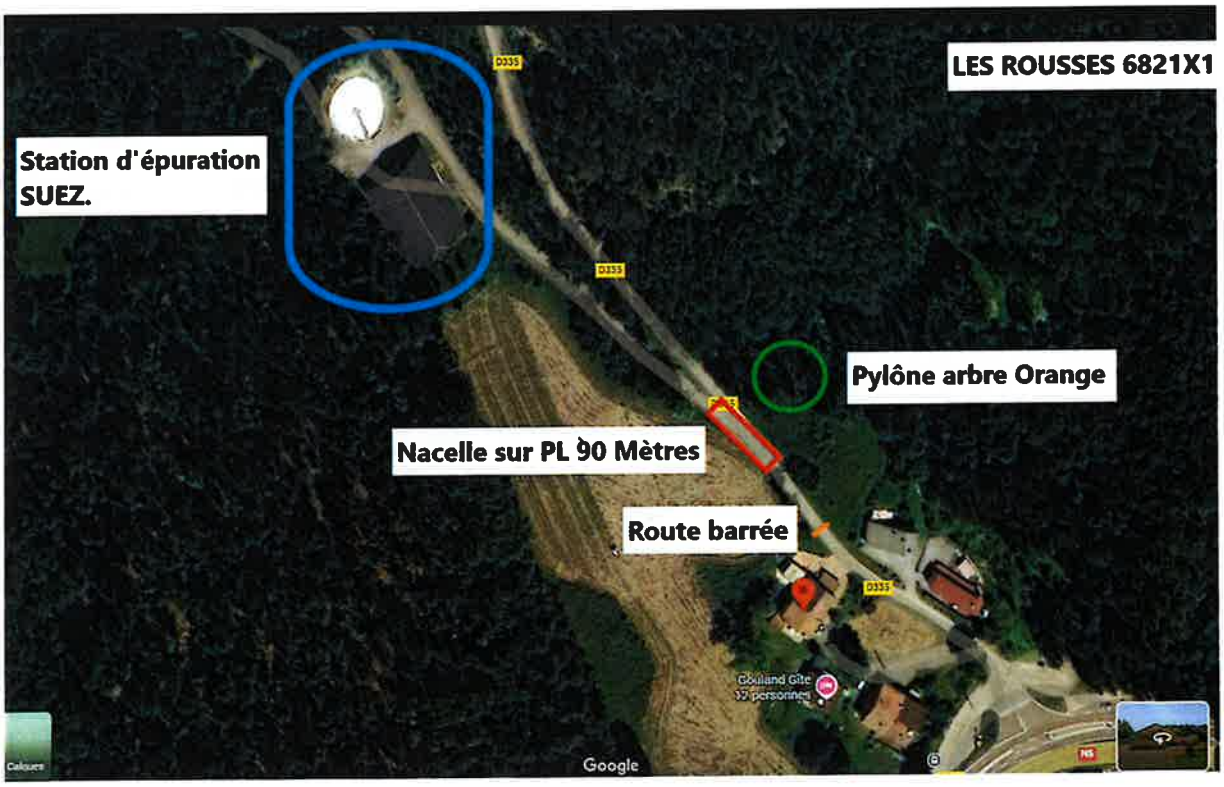
ARRETE DU MAIRE

Le Maire des Rousses,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.2 à L.2213.1 ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu la Circulaire n° 86.230 du 17 juillet 1986 relative à l'exercice des pouvoirs de police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le Département en matière de circulation routière ;
Vu la demande de la société JOLY LOCATION – ZA 9, rue des mardors – 21560 COUTERNON – représentée par Monsieur Steven FOURNIER, prestataire d'élévation pour l'entreprise ENSIO, maître d'œuvre pour l'opérateur ORANGE, devant stationner une nacelle pour effectuer des travaux d'amélioration du réseau pour l'opérateur ORANGE, Montée de Gouland, avec obligation de fermer la route le temps des travaux, **à compter du 28 juillet 2025 jusqu'au 1er août 2025.**

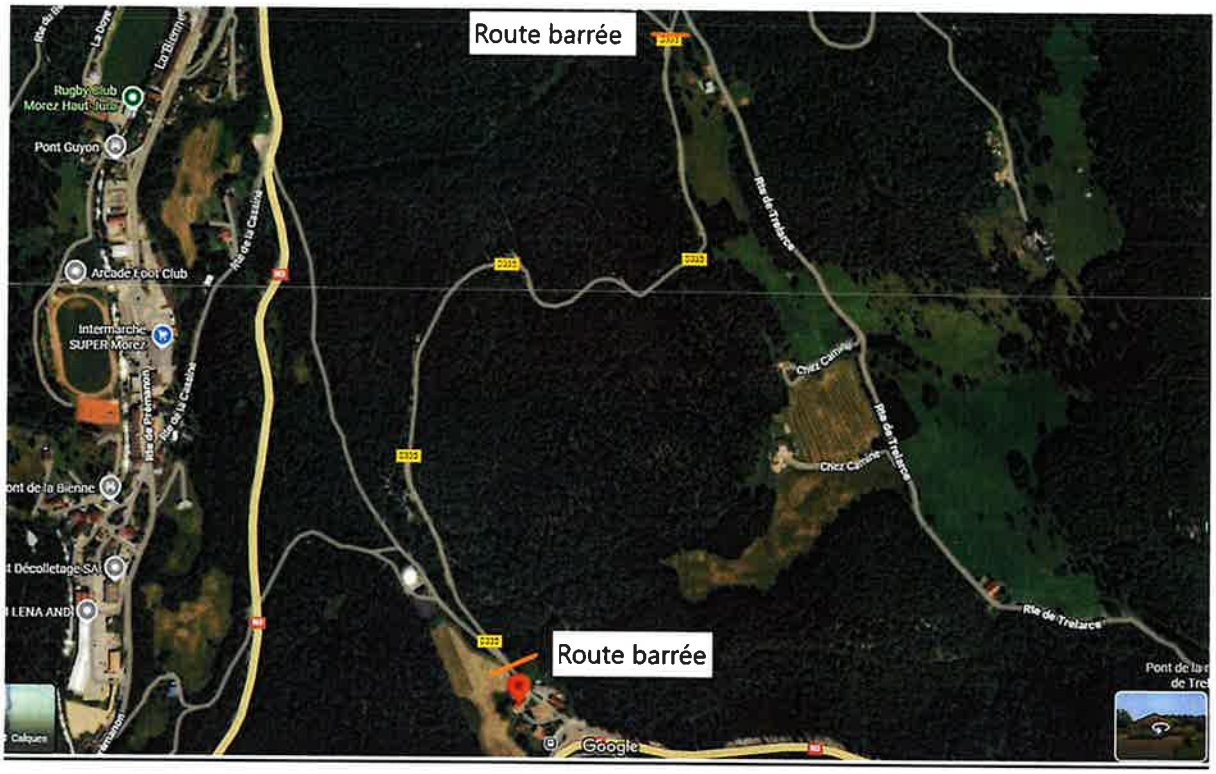
ARRETE DE CIRCULATION FERMÉE POUR TRAVAUX

Article 1 :
La société JOLY LOCATION est autorisée à stationner une nacelle, Montée de Gouland – 39220 LES ROUSSES, pour réaliser des travaux d'amélioration du réseau pour l'opérateur ORANGE avec obligation de fermer la route le temps des travaux quotidiennement de 8 h 00 à 17 h 00, **à compter du lundi 28 juillet 2025 jusqu'au vendredi 1er août 2025**.



.../...

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/66942



Article 2 :
La circulation et le stationnement des véhicules seront fermés, sur la Montée de Gouland, avec maintien de l'accès aux véhicules de secours et véhicules accrédités aux travaux, en dehors des heures d'intervention.

Article 3 :
Pendant cette même période, le stationnement et le dépassement des véhicules sera interdit dans la voie ou les parties de la Montée de Gouland.

Article 4 :
La signalisation réglementaire sera mise en place par la société JOLY LOCATION.

Article 5 :
Monsieur le Maire des Rousses, Madame la Directrice générale des services, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie, le Policier Municipal et le Responsable des Services Techniques communaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la société JOLY LOCATION.

Fait aux Rousses, le 11 juillet 2025
Le Maire,

MAIRIE DES ROUSSES
39220 JURA

Christophe MATHEZ

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/66942